



Salaire versé en 2 fois est ce legal ?

Par **marcotlse31**, le **26/03/2012** à **09:14**

bonjour,
salarié depuis plus de 18 ans dans une chaine de restauration rapide.
contrat de 35 heures par semaine, mon employeur verse le salaire mensuel en 2 fois, est ce légal ?

de plus il nous paye jamais en fin de mois, mais le 10 du mois suivant .